



# Transports URBAINS



## Enchères électroniques dans les transports



**Conducteurs et bétail,  
TOUS ENSEMBLE !**

### **Les enchères inversées :**

Les enchères électroniques inversées connaissent un développement réel dans les grands pays industriels, aux USA et au Royaume-Uni ces pratiques touchent entre 30 et 40 % des firmes.

Et **la progression des enchères électroniques ne touche pas uniquement les grands secteurs de l'industrie** – comme l'automobile, l'aéronautique ou la construction – mais de plus en plus le secteur de la distribution **et celui des services.**

Dans ce processus, les Etats et les collectivités publiques jouent désormais un rôle moteur tendant à dématérialiser leurs procédures d'achat public et à rendre les procédures d'appel d'offre dynamiques.

Deux directives européennes<sup>1</sup> de mars 2004 renforcent cette tendance, elles donnent des enchères inversées une définition et en limitent la portée<sup>1</sup>.

***"Une «enchère électronique» est un processus itératif selon un dispositif électronique de présentation de nouveaux prix, revus à la baisse, et/ou de nouvelles valeurs portant sur certains éléments des offres, qui intervient après une première évaluation complète des offres, permettant que leur classement puisse être effectué sur base d'un traitement automatique (directive 2004/17/CE)***

Le développement des marchés électroniques et spécifiquement des enchères inversées constitue un nouveau défi pour le transport de voyageurs pour les conditions de sécurité, pour le fonctionnement des marchés et leur régulation, de toute une profession qui craint une nouvelle pression baissière sur les prix et **donc une pression nouvelle sur le personnel.**

Jusqu'à présent, les marchés du transport étaient attribués après un appel d'offres présenté par la compagnie candidate et devant répondre au cahier des charges exposé par l'autorité organisatrice. Dans un système d'enchères, qui plus est, électronique, on doit s'attendre à ce que le seul aspect **concours du prix le plus bradé** soit pris en compte et tant pis pour les clients et **tant pis pour le personnel. Ils diront que c'est la faute à l'Europe !**

Dans les instances qui étudient les conséquences de ces directives, les représentants de la CFTC feront tout pour que soit pris en compte l'un des points cruciaux des enchères : **La définition rigoureuse et précise de ce qui fait effectivement l'objet d'une cotation en ce qui concerne les incidences sur la productivité et la rémunération des conducteurs et la transparence du système.**



06 07 38 01 95

**Thierry LEROY et Daniel ZIVIC**  
Coordination des Transports Urbains  
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS  
E-mail : leeroy.th@free.fr

